

# Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?

Un groupement d'employeurs est une structure juridique, association loi 1901, qui regroupe plusieurs entreprises adhérentes. L'objectif est de centraliser leurs besoins en personnel afin de proposer des contrats de travail stables à des salariés, tout en répondant aux besoins fluctuants de chaque membre adhérents.



## Comment ça fonctionne ?

### 1 Recrutement

Le GE recrute des salariés en CDI, en CDD ou contrat saisonnier. Il devient leur **unique** employeur.

### 2 Mise à disposition

Les salariés sont ensuite **mis à disposition** des différentes structures membres du GE en fonction de leur **compétences** et des **besoins** de chaque entreprise.

### 3 Flexibilité

Cette mise à disposition permet aux entreprises de **faire face** à des **pics d'activité**, à des besoins **saisonniers** ou à des **remplacements** sans avoir à **recruter** et **former** du personnel interne.

### 4 Avantages salariés

Les salariés bénéficient d'un contrat stable (CDI) et d'une **diversité** de missions, ce qui peut être très valorisant sur un CV.

### 5 Gestion administrative

Le GE prend **en charge** la gestion administrative du personnel (contrat, paie, congés, etc.), ce qui est un avantage pour les petites structures.



## Quels sont les avantages ?

Pour les entreprises :

- Flexibilité dans la gestion des effectifs
- Accès à des compétences variées
- Réductions des coûts liés à la gestion du personnel
- Facilité de recrutement

Pour les salariés :

- Stabilité de l'emploi
- Diversité des missions
- Accès à des formations

## En résumé,

le groupement d'employeurs est une solution gagnant-gagnant qui permet de concilier les besoins des entreprises en matière de flexibilité et les attentes des salariés en termes de stabilité et de développement professionnel.

05.53.51.07.55  
contact@ger-sarlat.fr  
MONTIGNAC-LASCAUX

